

## Communication de M. Michel Belin

Mme Simone Mazauric, président.

Vendredi 15 février 2019

Monsieur,

Votre activité académique est remarquable et exemplaire.

Vous avez présenté en 2013 une communication intitulée : *Le procureur : un grand communicant ?* Puis en 2015 : une communication consacrée à *La justice restaurative, une justice humaniste*. Enfin, en 2017 : une communication réunissant *Apollinaire et Parsus : deux artistes à Nîmes*.

Le choix des sujets de ces trois communications n'est évidemment pas l'effet du hasard et s'inscrit dans la logique de votre parcours personnel et professionnel.

Né à Nîmes d'une famille d'origine cévenole, vous effectuez d'abord des études littéraires sanctionnées par une maîtrise de lettres modernes, dont le mémoire avait pour sujet : « Les personnages légendaires et mythologiques dans l'œuvre poétique de Guillaume Apollinaire ». La dernière en date de vos communications, dans laquelle on retrouve Apollinaire, confirme votre goût pour la littérature, un goût que n'a donc aucunement étouffé votre orientation ultérieure vers des études de droit qui vous ont conduit vers une carrière de magistrat et l'exercice de la fonction de procureur de la République, un exercice qui a pris fin en 2009, date de votre départ à la retraite.

Je ne résumerai pas votre carrière de magistrat et je ne retracerai pas davantage votre itinéraire professionnel à travers la France : mes prédécesseurs l'ont fait avant moi et nous pouvons, je crois, en dispenser nos auditeurs d'aujourd'hui.

Je me contenterai de revenir brièvement sur le contenu de chacune des communications que vous nous avez présentées pour tenter de mettre en évidence l'unité profonde d'un parcours apparemment duel.

Pour cerner cette unité, j'aurais tendance à retenir avant tout votre engagement résolu, militant - vous jouez un rôle important dans l'AGAVIP, l'association gardoise d'aide aux victimes d'infractions pénales - en faveur de ce que l'on appelle la justice restaurative, une justice d'origine anglo saxonne et qui a commencé d'être pratiquée dans les années 1970, encore mal connue - d'où votre intervention - et tout autant peu pratiquée en France et pourtant inscrite depuis 2014 dans les textes, c'est à dire dans le code de procédure pénale. Une justice qui refuse d'être une justice purement répressive, une justice dont l'ambition essentielle n'est donc pas de punir l'auteur d'un crime ou d'un délit sans être pour autant une justice laxiste. Une justice dont les armes sont essentiellement le dialogue, la rencontre et la discussion, et tout entière inspirée par des préoccupations d'ordre éthique, qui se propose avant tout, par le moyen du dialogue entre l'auteur de l'acte délictueux et la victime, de réparer les dommages causés aux victimes ainsi qu'à la société tout en provoquant chez l'auteur des actes sanctionnés par la justice une prise de conscience destinée, en le responsabilisant, à prévenir les risques de récidive. Une justice que, pour toutes ces raisons, l'on peut bien qualifier de justice « humaniste »

Déjà la communication consacrée à l'art difficile de la communication judiciaire c'est à dire à la manière dont le procureur de la République doit s'efforcer de surmonter tous les écueils que présentent l'acte de communiquer avec les médias rappelait quelques principes qui devaient inspirer cette communication : à savoir notamment celui de répondre au besoin légitime d'information du public tout en respectant le principe de la présomption d'innocence et tout en esquivant les risques de dérives narcissiques qui menacent tous ceux qui sont soumis à une forte exposition médiatique.

Votre dernière communication, consacrée à deux artistes, Apollinaire et Parsus, un poète et un peintre, constituait une sorte de retour vers les origines de votre parcours, vers ces « humanités », dont tout atteste ainsi que vous ne vous êtes jamais détourné, vers donc ce que l'on peut considérer comme votre vocation première.

Encore faut-il être prudent pourtant avant de parler de vocation première car j'ai découvert, en relisant votre CV, que je pensais pourtant bien connaître, un fait qui m'avait échappé. Vous nous avez confié en effet que vous aviez entamé des études de lettres un peu par défaut, c'est à dire faute d'avoir pu suivre la formation d'éducation physique et sportive dans laquelle vous auriez aimé vous engager. Une formation dont le rapport avec l'humanisme n'est sans doute pas inexistant mais qui en tout état de cause ne relève pas du même rapport. Un fait donc dont la découverte risquait in extremis de faire un peu voler en éclats la belle construction à laquelle je venais de procéder.

Mais finalement pas tant que cela, puisque l'on peut aussi affirmer que l'humanisme bien compris nous invite à considérer qu'un individu n'est jamais réductible à un schéma.

Aujourd'hui, cet humanisme sera donc encore au cœur de votre intervention puisque celle-ci est consacrée à un couple de nîmois engagés dans la résistance, et pour l'un d'entre eux au moins - Marcel Encontre - au destin tragique : même si le destin de son épouse Jeanne n'a été, à l'issue près, guère moins tragique. Des figures peu ou mal connues des nîmois et dont nous vous remercions par avance d'évoquer aujourd'hui leur mémoire.

Je vous laisse la parole.